

**ARRETE DU MAIRE DE MURIANETTE**  
31/2024

**Arrêté de circulation**

**Objet : Travaux d'urgence pour dépose et repose d'un abri bus suite à un accident de la route – rue Charles de Gaulle**

L'an deux mille vingt-quatre, le douze novembre,

Le maire de la commune de MURIANETTE

Vu le Code de la Route,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande en date du 12 novembre 2024 de la Société Serpolet Dauphiné size au 10-12 rue Jean-Pierre Timbaud à Fontaine (38600) en vue d'effectuer des travaux d'urgence de dépose et repose de l'abri bus « les Rivets » sur la rue Charles de Gaulle, suite à un accident de circulation survenu ce jour,

Le Maire de Murianette

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :** La société Serpolet Dauphiné est autorisée à effectuer ces travaux à partir du 13 novembre 2024, pour une durée de cinq jours.

**ARTICLE 2 :** La circulation de tous les véhicules sera alternée par la mise en place de feux tricolores. La circulation de tous les véhicules sera maintenue ; un empiètement sur chaussée est autorisé pour le bon déroulement des travaux.

La vitesse sera limitée à 30km/heure. Le stationnement de tous véhicules sera interdit lors des travaux.

Le dépassement de tous véhicules sera également interdit.

Une signalisation sera installée à cet effet.

**ARTICLE 3 :** La société Serpolet Dauphiné prendra toutes les dispositions et mesures de protections utiles et veillera aux droits des riverains. Elle implantera les panneaux de signalisation nécessaires conformément à la législation en vigueur, pendant l'intervention du personnel, de jour comme de nuit. La signalisation sera à la charge de la société Serpolet Dauphiné.

**ARTICLE 4 :** L'entreprise Serpolet Dauphiné devra exécuter sans interruption les travaux faisant l'objet de la présente autorisation, comprenant la remise en état parfaite des parties de chaussée occupée.

**ARTICLE 5 :** Le Maire et les Adjointes sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Murianette, le 12 novembre 2024

Le Maire, Cédric GARCIN.

**DESTINATAIRES :**

- Société Serpolet Dauphiné
- Mesdames et Messieurs les Adjointes
- Police municipale de Domène
- Gendarmerie de Domène
- Grenoble Alpes Métropole

Plo d'Adjoint aux travaux  
N. AMBROSIANO Fernand



*Am. ambrosiano*  
*[Signature]*